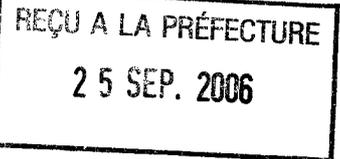


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2e/95-06
Séance du 22 SEP. 2006



Demande de soutien financier de l'association « EGEE ALSACE »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport n°2006/I-2^{ème}/04 des 8 et 9 décembre 2005 relatif au budget primitif 2006 du Développement Economique et Universitaire,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 520 € à l'association EGEE au titre de son fonctionnement en 2006,
- ❖ Décide de prolonger de 12 mois la durée de validité de la subvention à percevoir au titre du soutien de l'activité des Plates-Formes d'Initiatives Locales Sud Alsace Initiative et Centre Alsace Initiative, soit jusqu'au 31 décembre 2006, en vue du versement du solde de 6 000 € correspondant aux frais de fonctionnement et du solde de 3 694,75 € correspondant aux frais de déplacement des conseillers de l'association,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits nécessaires sur le programme F 024 Enveloppe N°61 805 chapitre 65 Nature 6574 Fonction 90 du budget départemental,
- ❖ Décide d'accorder à l'association EGEE la gratuité des locaux mis à sa disposition par le Département et des charges locatives y afférents,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'association EGEE et jointe en annexe du rapport.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 2.5.SEP.2006
Publication ...2.9.SEP.2006.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER